



MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 907 Cotonou
BENIN
Tél: +229 21 30 25 70
travail.infos@gouv.bj
www: travail-gouv.bj

Message à la nation du Ministre du Travail et de la Fonction Publique

A

L'OCCASION DE LA COMMÉMORATION DE LA FÊTE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Cotonou, le 1^{er} mai 2025

- 
- Béninoises et Béninois,
 - Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprises,
 - Chers travailleurs,
 - Chers compatriotes,
 - Mesdames et Messieurs,

Le Bénin, à instar de la communauté internationale, commémore ce jour jeudi 1^{er} mai 2025, la fête internationale du travail.

Cette fête nous rappelle l'histoire des luttes sociales menées par des générations de femmes et d'hommes pour l'amélioration des conditions de travail et la prise en compte de la dignité humaine et de la justice sociale.

La commémoration de cette journée donne l'occasion pour notre pays, de reconnaître la détermination des femmes et des hommes qui, pour des raisons diverses, ont mené des luttes pour combattre la pauvreté et la misère auxquelles ils étaient confrontés dans les entreprises naissantes au 19^e siècle. C'est aussi l'occasion pour notre pays, de réaffirmer son attachement aux vertus du travail, facteur de productivité, de progrès social et de prospérité.

De ce point de vue, le Gouvernement note avec intérêt le dévouement au quotidien, le sens du devoir et la résilience qu'observent les travailleurs en surmontant les difficultés en milieu de travail dans le but d'apporter leur pierre à l'édification et à la modernisation de notre pays.

Aussi, voudrais-je en ce jour de souvenir et au nom du Gouvernement, souhaiter à tous les travailleurs de tous les secteurs d'activités et de toutes les catégories socio professionnelles de notre pays, une bonne fête.

Mesdames et Messieurs,
Chers compatriotes,

La fête internationale du travail que nous commémorons, donne l'opportunité d'évaluer les efforts consentis par le Gouvernement du Président Patrice TALON



pour améliorer les performances socio-économiques et les conditions de travail et de vie de tous les travailleurs, en matière de promotion de l'emploi décent et du renforcement de la justice sociale dans notre pays.

A cet égard, permettez-moi d'observer qu'en dépit des défis liés à la flambée des prix, aux facteurs exogènes notamment aux conflits régionaux et aux bouleversements technologiques, le Gouvernement a maintenu le cap des réformes structurelles en matière d'emploi, de protection sociale et de modernisation de la fonction publique ; ce qui a permis d'enregistrer des avancées notables et significatives dont les impacts ne sont plus à démontrer. Les actions menées dans ce cadre portent notamment sur les points ci-après :

1- Dans le domaine de l'emploi :

- le renforcement de la mise en œuvre des programmes d'insertion professionnelle et de formation technique adaptée aux besoins du marché pour favoriser l'employabilité des jeunes. A cet égard, il convient de noter que dix mille deux cent quarante-sept (10 247) demandeurs d'emploi ont été insérés dans l'emploi à travers le Programme Spécial d'Insertion dans l'emploi (PSIE) à fin décembre 2024 ;
- la formation et l'insertion des jeunes âgés de 15 à 30 ans et plus en situation de sous-emploi ou d'inactivité, ayant un faible niveau d'éducation à raison de vingt-un mille trois cent cinquante-trois (21 353) dans les emplois salariés et-vingt-un mille vingt-quatre (21 024) dans les emplois indépendants par le biais du programme AZOLI. Pour le compte de l'année 2025, l'objectif visé est d'accroître l'inclusion économique de cinquante mille (50 000) jeunes dont vingt-cinq mille (25.000) jeunes dans l'emploi salarié et vingt-cinq mille (25.000) dans l'emploi indépendant, dont 50% de femmes ;
- nous avons aussi la pré-insertion dans les établissements d'enseignements publics de trente-quatre mille cent cinq (34.105) aspirants au métier d'enseignant par le biais du programme spécial de pré-insertion dans l'enseignement maternel, primaire, secondaire, technique et professionnel.



2- Dans le domaine de la fonction publique :

- le recrutement entre mai 2024 et avril 2025, de sept cent soixante-quinze (775) agents de l'État au profit du Ministère de la Justice et de la Législation, du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, du Ministère de l'Économie et des Finances et du Ministère de la Santé ;
- l'organisation en cours, du recrutement de mille deux cent soixante-quinze (1275) agents de l'État au profit du Ministère de l'Économie et des Finances, du Ministère de la Santé, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- l'adoption du décret n° 2025-150 du 26 mars 2025 modifiant et complétant le décret n° 2023-373 du 19 juillet 2023 relatif au reversement en Agent contractuel de droit public de l'État (ACDPE), des lauréats de l'évaluation-diagnostic de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, évaluation organisée il y a de cela quelques semaines ;
- le traitement et la mise en ligne de mars 2024 à avril 2025, de onze mille sept cent quatre-vingt-quinze (11795) actes de carrière au profit de quarante-trois mille quatre cent quinze (43415) agents de l'Etat ;
- la promotion en 2024, de six mille trois cent soixante-cinq (6365) fonctionnaires de l'Etat ;
- la poursuite et l'intensification de la digitalisation des services publics dans le but de faciliter l'accès des usagers en général et des travailleurs en particulier aux services administratifs, de manière plus rapide, plus transparente et plus équitable.

3- Dans le domaine du travail et du dialogue social :

- La mise en œuvre, en collaboration avec le Bureau international du Travail, du projet Travail Domestique en abrégé « TRADOM » destiné à l'amélioration des conditions de travail dans l'économie du soin, spécifiquement pour les



travailleuses et travailleurs domestiques au Bénin » dont les activités ont été lancées le 20 février 2025. Pour soutenir cette catégorie de travailleurs, les dispositions sont prises en vue de la ratification de la convention 189 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les travailleuses et travailleurs domestiques ;

- la poursuite des efforts du gouvernement en matière de renforcement du dialogue social notamment le fonctionnement des cadres de dialogue social, tant au niveau national, que sectoriel. Il s'agit notamment de la Commission nationale de Concertation et de Consultation et de Négociations Collectives et des Commissions Administratives Paritaires ;
- la poursuite jusqu'à ce jour, de la campagne tolérance zéro contre les pires formes de travail des enfants lancée en 2023 par le Gouvernement dans les secteurs à forte prévalence, notamment dans les marchés, les gares routières, dans les bâtiments et travaux publics ainsi que dans les bars restaurants.

Chers compatriotes,

Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement est conscient qu'en dépit de tout ce qui a été réalisé, de nombreux défis restent encore à relever car le monde du travail évolue, et nous devons nous adapter aux transformations profondes qui s'annoncent, notamment avec l'essor de l'intelligence artificielle et de l'économie numérique.

Cette nouvelle dynamique nous invite à réfléchir aux transformations majeures que connaissent nos environnements professionnels et nous suggère leur adaptation rapide aux nouvelles formes d'organisation de travail.

Comme vous le savez, la digitalisation et l'intelligence artificielle sont considérées aujourd'hui comme des forces motrices de progrès parce qu'elles ouvrent des perspectives inédites en matière d'efficacité, de productivité et d'innovation mais elles présentent aussi des limites. A cet égard, il importe d'engager au niveau de tous les acteurs du monde du travail, dans une dynamique d'anticipation, une



réflexion approfondie sur les bouleversements socioéconomiques qu'engendreraient ces nouvelles technologies.

Le Gouvernement, conscient de ces enjeux, reste engagé à poursuivre ses actions en faveur d'un environnement propice à l'épanouissement professionnel, à la protection des droits des travailleurs et à l'inclusion de tous, sur le marché du travail.

Mesdames et Messieurs,

Avant de terminer mon propos, je voudrais réitérer, l'engagement du Gouvernement du président Patrice TALON à ne ménager aucun effort pour la consolidation du dialogue social, la culture de la négociation collective, socles de paix et de cohésion sociale et l'amélioration des conditions de vie et de travail dans tous les secteurs d'activités chaque fois que les conditions et les moyens le permettront.

C'est sur ces mots d'engagement et d'exhortation que je souhaite encore une fois, à tous les travailleurs du Bénin, une bonne fête du travail.

Vive la fête du travail !

Vive les travailleurs et employeurs du Bénin !

Vive le Bénin !

Je vous remercie.